

dodis.ch/54469

*Le Chef du Service politique est de la Division des affaires politiques du DPF,
François Châtelain, à l'Ambassadeur de Suisse à Tokyo, Emil Stadelhofer¹*

ÉCHANGE DE STAGIAIRES

Berne, 29 octobre 1970

Par votre lettre du 10 septembre² dernier, vous aviez suggéré la conclusion, entre la Suisse et le Japon, d'un accord concernant l'échange de stagiaires. Comme vous le savez, nous avons soumis cette affaire à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui nous a adressé le 15 de ce mois la réponse³ dont vous trouverez ci-joint une photocopie.

Ainsi que vous le constaterez, l'Office précité reconnaît l'intérêt réciproque qu'il y aurait à la signature d'un tel accord avec le Japon. Toutefois, il estime que *le moment n'est pas opportun* pour traiter ce problème. L'opinion publique comprendrait en effet difficilement, alors que des mesures draconiennes sont prises pour restreindre l'afflux des travailleurs provenant de l'extérieur, que l'on facilite en même temps par une voie particulière la venue en Suisse d'étrangers.

Dans ces conditions, il serait préférable de remettre à une date ultérieure l'examen plus approfondi de votre projet.

Vous voudrez bien trouver également en annexe le texte de l'accord passé avec la France en 1946.⁴

¹ Lettre: CH-BAR#E2200.136-04#1984/116#31* (134.1). Rédigée par René Baumgartner, dodis.ch/P42728, et signée par François Châtelain, dodis.ch/P2752.

² Lettre de l'Ambassadeur de Suisse à Tokyo, Emil Stadelhofer, au DPF du 10 septembre 1970, dossier comme note 1.

³ Cf. la lettre de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail du DFEP à la Division des affaires politiques du DPF du 15 octobre 1970, dodis.ch/54471.

⁴ Pour l'histoire des accords concernant l'échange de stagiaires, cf. dodis.ch/54505; dodis.ch/54471; dodis.ch/54517 et dodis.ch/54518.

